



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Procès-verbal DE LA REUNION
DU COMITE HYGIENE ET SECURITE DEPARTEMENTAL
INTERDIRECTIONNEL DE LA CORSE DU SUD**

Le comité hygiène et sécurité départemental inter directionnel de la Corse du Sud s'est réuni dans la salle de réunion du Département Informatique du Trésor à Ajaccio le 23 juin 2009, sous la présidence de M. STEPHANY, Directeur régional de l'INSEE, Président du comité.

PARTICIPANTS. Membres de droit

Représentants de l'administration :

- Monsieur STEPHANY, Directeur régional de l'INSEE, Président du comité.
- Monsieur CATELLA, directeur divisionnaire, Direction des services fiscaux
- Monsieur GROSJEAN, Chef des Services du Trésor Public.
- Monsieur COGOLUENHES, Directeur régional des douanes et des droits indirects.

Représentants des Organisations syndicales:

- Madame LOPEZ, F.D.S.U.-S.N.U.I.
- Madame COLONNA DE LECA, C.G.T
- Monsieur PASCAL-CANAZZI, C.G.T
- Monsieur ROVINA, C.G.T-F.O
- Monsieur CAILLAUD, C.G.T-F.O
- Monsieur MARIE, C.G.T-F.O

A.C.M.O. :

- Madame PROFIZI, A.C.M.O de la D.G.I
- Madame VALERY-COLONNA, ACMO INSEE
- Monsieur LAVIGNE, Inspecteur, Direction régionale des Douanes

ASSISTAIENT EGALEMENT à La REUNION.

Médecin de prévention

- Madame DE LAMER

Secrétaire Animateur.

- Monsieur DUMONT

- Monsieur COMBETTE, Médecin Lieutenant-Colonel, Médecin du Service départemental d'incendie et de secours de la Corse du Sud.

Monsieur GUITARD, Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et Monsieur PAOLONI, Inspecteur hygiène et sécurité sont excusés.

Formalités préalables :

Le Président procède à la vérification du quorum, et celui ci étant atteint, ouvre la séance.

-M. GROSJEAN, Chef des Services du Trésor Public, est désigné comme secrétaire de séance.

-Monsieur CAILLAUD, C.G.T-F.O., est désigné comme secrétaire adjoint.

PREAMBULE

M. STEPHANY accueille et présente aux membres du comité Mme DE LAMER, Médecin coordonnateur régional, qui sera présente pendant une semaine pour effectuer les visites médicales des agents, en l'absence de Médecin de prévention.

Il présente M. COMBETTE, Médecin du SDIS 2A, invité en qualité d'expert et qui présentera en collaboration avec le DR DE LAMER un diaporama sur le Défibrillateur Automatisé externe.

M. STEPHANY propose au comité de discuter tout d'abord du point 5 de l'ordre du jour qui devient le point 1, afin de pouvoir libérer M. COMBETTE immédiatement après son intervention.

Le comité accepte cette modification.

POINT 1 : Médecine de prévention

Défibrillateur automatique externe

Mme DE LAMER et M. COMBETTE présentent chacun leur diaporama sur le défibrillateur automatique externe (DAE) aux membres du comité. (annexe1)

Ils préconisent que la mise en place de DAE soit faite en respectant la chaîne de survie et que la formation des agents au secourisme doit être un maillon préalable important.

Après avis des deux Médecins, le comité propose que des séances d'information sur le secourisme soient dispensées sur différents sites afin de sensibiliser les agents à effectuer les formations sur le secourisme. Le secrétaire animateur sera chargé de mettre en place ces réunions d'information.

Rapport annuel 2008 de la médecine de prévention

Mme DE LAMER commente le rapport annuel 2008 du DR SERGENT (annexe 2)

Elle donne les conclusions du rapport annuel 2008 :

- Activité de médecine préventive satisfaisante.
- Absentéisme majoritaire à la DSF cette année sans doute en rapport avec des changements de personnel.
- La diminution des postes à risques au Trésor et aux Services fiscaux avec réajustement par rapport aux normes nationales en 2007 a permis de rééquilibrer la répartition des visites.
- Les visites à la demande sont toujours en rapport avec des affections professionnelles.
- Les agents attendent de nous une écoute bienveillante de leurs problèmes et les difficultés ont souvent leur source en dehors de l'activité professionnelle, nous obligeant à des signalements auprès de l'Assistante sociale.
- L'activité dynamique du CHS permet la résolution de nombreux problèmes.

Fiches de risques professionnels

Le médecin de prévention indique que l'ensemble des directions a mis à jour leurs fiches de risques professionnels. Elle indique qu'il n'y pas de changement par rapport à l'année précédente. (annexes 3,4,5,6,7,8)

M. LAVIGNE demande si les fiches seront toujours d'actualité malgré la mise en place du Document unique.

Mme DE LAMER répond que le Document unique reprend l'ensemble des risques recensés dans chaque direction mais que les fiches de risques professionnels concernent les agents soumis à un risque professionnel entraînant une visite annuelle.

Troubles musculo-squelettiques

DR DE LAMER présente le diaporama sur les troubles musculo-squelettiques (TMS). (annexe 9)

Elle précise que les TMS sont liés à la manipulation de charges lourdes et aux tâches répétitives. L'arrêt momentané est le seul moyen de récupérer.

Risques psycho-sociaux

Le **DR DE LAMER** présente le diaporama sur les risques psycho-sociaux. (annexe 10)

M. STEPHANY signale que le risque psycho-social est un domaine très vaste et demande que les acteurs en Hygiène et sécurité et médecine de prévention donnent aux chefs de service des pistes afin de cibler précisément ces risques.

M. PASCAL-CANAZZI indique que les agents n'osent pas aller voir le Médecin de prévention pour exposer leurs problèmes professionnels.

M. GROSJEAN indique qu'il constate dans sa direction que les agents ont parfois du mal à exprimer leur ressenti sur leur mal-être.

Grippe A H1N1

Mme DE LAMER rappelle que nous sommes toujours en phase 5A dans le « dispositif pandémie ». Elle indique que tous les agents peuvent disposer d'informations mises à jour régulièrement sur le site de INVS et que des bulletins sur la grippe A H1N1, mis à jour régulièrement, sont en ligne sur Alizé .

M. DUMONT a adressé aux ACMO un dossier sur les règles de prévention à adopter lors d'infections respiratoires à destination de tous les agents.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme DE LAMER présente à l'ensemble des membres du comité un diaporama sur les nouveaux pictogrammes pour les produits chimiques du fait du changement de la réglementation définissant le contenu de l'étiquette à apposer sur les produits chimiques. (annexe 11)

POINT 2 Adoption du procès verbal de la séance du 18 mars 2009

M. STEPHANY soumet au comité le procès-verbal du dernier CHS.

M. CAILLAUD demande qu'une modification soit apportée au procès verbal - page 6 :

au lieu de lire :

M.CAILLAUD demande qu'une délégation du CHS effectue une visite des locaux d'accueil de la direction des services fiscaux d'Ajaccio, suite aux travaux réalisés en 2008.

Lire :

M. CAILLAUD demande qu'une délégation du CHS effectue une visite de l'ensemble des locaux de la direction des services fiscaux d'Ajaccio.

M. CATELLA indique que la demande de visite avait été demandée pour les seuls locaux où des travaux avaient été réalisés. Il refuse que soit apportée la modification.

M. STEPHANY propose de soumettre le compte rendu au vote avec la nouvelle modification :

Contre : 1
Pour : 6
Abstention : 3

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2009 est approuvé.

M. STEPHANY propose au comité que pour les futures demandes de visite de locaux, que la demande soit effectuée par écrit et transmise à l'ensemble des membres.

M. PASCAL-CANAZZI demande que le compte rendu des réunions du CHS-DI 2A soit communiqué à l'ensemble des représentants du personnel lors du son envoi par le secrétaire animateur au secrétaire de séance adjoint.

Cette proposition est adoptée.

POINT 3 Point sur le Budget 2009 et les Formations 2009

BUDGET :

M. STEPHANY demande au secrétaire-animateur de faire le point sur le budget 2009 alloué au CHS-DI et sur les formations mises en place par le CHS-DI.

M. DUMONT demande aux membres du comité de se reporter au tableau remis sur table (annexe 12). Il indique que 30% du budget a été mandaté. Il signale que le montant de la formation "risques routiers" est passé de 4800 € à 4000 € en raison de l'absence de 4 agents.

Il signale que la facture de l'action de la DR INSEE "tables hautes et chariots" est supérieure au devis présenté à hauteur de + 21,33 €.

Il informe le comité qu'un solde de 4.858,35 € est disponible pour le financement d'actions complémentaires d'ici la fin de l'année.

M. GROSJEAN propose au CHS-DI le financement d'un appareil téléphonique adapté pour un agent handicapé.

LE PRESIDENT indique que ce type d'appareil doit être financé par le service "handicap" de la DGFIP

FORMATIONS :

M. DUMONT informe les membres que deux sessions ont pu être réalisées concernant les formations "risques routiers". Le comité avait acté de bloquer une somme de 2 400 € pour une troisième session lors du dernier CHS-DI, il indique que le prestataire qui était retenu n'est plus en mesure de les assurer pour le moment.

Pour les autres formations, il signale que l'ensemble des agents ont assisté aux formations.

Pour décider des actions que permet de financer le reliquat de crédits, **M. STEPHANY** propose au comité

que :

-chaque direction établit la liste de ses besoins, adresse les devis sélectionnés au secrétaire animateur avant la fin du mois de septembre ;

-ces devis soient consultables auprès du secrétaire-animateur ;

Un échange entre membres du CHS sera organisé pour décider des actions retenues. Leur liste sera communiquée à l'ensemble des membres.

Le comité adopte cette proposition.

POINT 3 Le Document Unique

M. CATELLA présente au comité le Document unique (DU) de la DSF de la Corse du Sud (annexe 13). Il donne la méthodologie pour établir le DU de la DSF :

- 6 réunions du groupe de travail
- Recensement des unités de travail
- Recensement des risques
- Hiérarchisation des risques
- Formation des Chefs de service
- Recueil et proposition des Chefs de service
- Plan de prévention (39 actions)
- Présentation et adoption du DU en CTPD

Il indique que les représentants du personnel ont été associés activement pour établir le DU.

Mme PROFIZI signale qu'elle a rencontré des difficultés dans la saisie des données des fiches de recueil, de hiérarchisation et le plan de prévention.

M. PASCAL-CANAZZI signale que dans le DU de la DSF de la Corse du Sud les représentants du personnel sont soumis à un risque "stress" qui a été recensé.

Le comité émet un avis favorable concernant le DU de la DSF de la Corse.

POINT 4 Rapport de visite de poste

Le PRESIDENT propose au comité de reporter au prochain CHS-DI la lecture des rapports de visite de poste effectués par l'Inspecteur hygiène et sécurité et de la délégation du CHS du fait de l'ordre du jour surchargé.

Les membres du comité adoptent cette proposition.

POINT 6 Validation du questionnaire sur l'évolution des risques professionnels 2008

M. STEPHANY indique au comité que lors de la dernière réunion du CHS de la Corse du Sud il a été indiqué que le questionnaire serait adressé pré rempli par le secrétaire animateur à l'ensemble des membres du comité. Il a été adressé à chaque membre le 14 avril 2009. Il signale que le secrétaire animateur a reçu très peu de modifications.

Dans le document, des questions, a priori simples, sont restées sans réponse. Afin de renseigner au plus juste le prochain questionnaire, il indique que le secrétaire animateur propose d'animer un groupe de travail en début d'année 2010.

Composition du GT :

- Médecin de prévention
- Inspecteur hygiène et sécurité
- Représentants du personnel
- ACMO

L'ensemble des membres du comité adopte le questionnaire et la proposition du groupe de travail. (annexes 14 et 15)

POINT 7 Questions diverses

M. DUMONT informe le comité que la formation des membres du CHS-DI sera dispensée par l'Inspecteur hygiène et sécurité et Mme DE LAMER, Médecin coordonnateur régional. Une journée de formation sera consacrée uniquement aux nouveaux membres et deux autres à l'ensemble des membres. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Plus aucune question ne se faisant connaître, le Président lève la séance après avoir remercié les participants.

M. STEPHANY
Président du CHS.

M. GROSJEAN
Secrétaire de séance

M. CAILLAUD
Secrétaire adjoint